



République Française
Département de Seine et Marne
Commune de QUIERS

Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 11 avril 2025

DEL-2025-02

Le vendredi onze avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, Mme Véronique THOLLET qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : Mme Laurine DECAUDIN

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Objet : Vote du Compte Financier Unique du budget général 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission communale des finances qui s'est réuni le 4 avril 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget général pour l'année 2024 de la commune ;

Vu le Compte Financier Unique du budget général 2024 de la commune ;

Considérant que le Compte Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique (CFU) ;

Considérant les éléments susvisés,

PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET GENERAL

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 097 094,21	857 249,18	1 864 343,39
	Recettes réalisées (1)	B	574 021,16	894 011,10	1 468 032,26
	Restes à réaliser	C	259 000,00	0,00	259 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	961 603,42	1 076 526,61	2 038 130,03
	Dépenses réalisées (1)	E	535 612,74	897 958,09	1 433 570,83
	Restes à réaliser	F	64 830,65	0,00	64 830,65
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	38 408,42	-3 946,99	34 461,43
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-45 490,79	219 277,43	173 786,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-7 082,37	215 330,44	208 248,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	194 169,35	0,00	194 169,35
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	187 086,98	215 330,44	402 417,42

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le Compte Financier Unique du budget général pour l'année 2024.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Quiers, le 11 avril 2025

Pour extrait certifié conforme

Par délégation du Maire, l'Adjoint, Gérard FABRE

